

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation du PV de l'AG précédente du 27/09/2020
2. Rapports du Conseil d'Administration
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activité du Secrétaire Général
 - Rapport financier du Trésorier

Annexes

Rapport du responsable de l'Equipe Technique Régionale

Rapport d'activité des commissions régionales

3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2020
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent
6. Affectation du résultat
7. Présentation et approbation des budgets
 - Révisé du budget 2021
 - Prévisionnel 2022
 - dont cotisation club régionale
8. Information sur la désignation d'un co-commissaire aux comptes
9. Autres questions portées à l'ordre du jour
10. Informations fédérales
11. Questions diverses

Remise des distinctions

Interventions des personnalités

<u>PRESENTS</u>	
<u>MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE</u>	Pascal MARTINS ; Sandrine SANDERE-BRELET ; Jean-Christophe CROMBEZ ; Colette CAQUAS ; Jacky CAQUAS ; Lionel BRECKLE ; Valérie SCHULER ; François BLUEM ; Joseph ALBALADEJO ; Didier KOENIG ; Bruno LALANDRE ; Stéphane SCHNABEL ; Roland MAYANCE ; Vincent FOURNIER ; Eric DESCHAMPS ; Jean-Claude GERARD ; Grégory MICHELOT ; Maëlis RYBARCZYK ; Evelyne VINCENT ; Céline PETITCOLIN ; Sandrine STRASBACH ; Audrey BERI
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION (et représentants)</u>	Jean-Louis Duvergey ; Dominique PARAMANOFF ; Frantz RALITE ; Joëlle LECHLEITER ; Eric BEFORT ; Sébastien CAQUAS ; Thomas MARCHAL ; Jacqueline FARGEIX ; Francis CLERGET Christophe RASQUIN ; Georges LANOUX ; Thierry MASSON ; Jean-Max TYBURN ; Jean-Luc CARDOSO ; Pierre SALVE ; Martine LEPEZEL ; Giselle GACOIN ; Gilles BOLMONT
<u>ETR</u>	Sébastien GIRARDEY ; Yannick FOUSSE ; Mickaël MERVELET
<u>RAR</u>	Corentin KOENIG
<u>EAR</u>	Myriam ROUSSEAU ; Stéphanie ROBIN ; Dominique SAUNIER ; Oscar DELBECQUE ; Isabelle GEIGER
<u>MEMBRE DE DROIT</u>	Jean-Marie CANAVERO
<u>INVITES</u>	Mehmet OKSUZ (cabinet expert-comptable EXCO NEXIOM) ; Henri LEMOINE (Conseil régional du Grand Est) ; Salud DEUTZER (Adidas) ; Christian PETRY (AJKS) ; Martine KSZAK (AJKS)

Conditions de quorum : (article 5 des statuts de la LGEJ) Pour valablement délibérer, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant ou au moins la moitié des voix.

Quorum : Les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée puisse valablement délibérer sont de 22 membres présents ou représentant 900 voix.

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix représentées : 966

Monsieur le président de la Ligue Grand Est de Judo, Jean-Louis DUVERGEY, remercie les membres de l'assemblée, les personnalités et les invités de leur présence, excuse les personnes empêchées et ouvre officiellement l'assemblée générale ordinaire à 11h00. Les conditions de quorum étant atteintes, l'assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour. Une minute de silence est observée afin de rendre hommage aux personnes proches du judo disparues cette année.

POINT 1. Approbation du PV de l'AG précédente du 27/09/2020

→ *Le procès-verbal de la séance du 27/09/2020 à Tomblaine est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

POINT 2. Rapports du Conseil d'Administration

Jean-Louis DUVERGEY présente son rapport moral dressant le bilan de l'année écoulée. Cette année est malheureusement la continuité de la saison dernière avec un arrêt quasi-total de notre activité. Pour autant la Ligue, ses élus et ses salariés ne sont pas restés inactifs. Certaines actions ont pu être organisées et l'accompagnement des clubs et des comités accru. Un défi fait face à la Ligue durant les années à venir en termes de développement de la pratique et du nombre de licenciés. Toutes les équipes sont prêtes pour le surmonter.

Il remercie l'ensemble des acteurs du judo et des disciplines associées de la région : les pratiquants, les encadrants, les bénévoles, les clubs, les arbitres et commissaires sportifs, les partenaires privés et institutionnels, les équipes technique et administrative régionales et les membres du bureau et du conseil d'administration.

Les rapports du secrétaire général et du trésorier ne donnent lieu à aucune remarque ou question. Le coordonnateur ETR et les responsables de commissions présentent leur rapport à l'assemblée.

POINT 3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2020

Monsieur Mehmet OKSUZ, expert-comptable du cabinet EXCO NEXIOM, présente l'arrêté des comptes 2020.

L'exercice comptable 2020 est excédentaire à hauteur de 123 831 euros. Ce résultat s'explique en partie avec le maintien en 2020 des recettes fédérales et partenariales à contrario de l'activité qui a été à la baisse. Les coûts d'emploi ont été diminués du fait de l'activité partielle et des exonérations URSSAF.

Un point de vigilance est apporté quant au résultat exceptionnel d'une année exceptionnelle. L'impact sur les aides fédérales notamment étant décalé d'un an sur les finances de la Ligue alors que l'activité va reprendre.

POINT 4. Rapport du commissaire aux comptes

Pierre-Emmanuel MORIN, commissaire aux comptes, a fait parvenir son rapport relatif aux comptes annuels, transmis aux membres du CA. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il ajoute également que la Ligue a effectué sa mise en conformité au regard des nouvelles règles comptables en vigueur à partir de cet exercice.

POINT 5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent

Frantz RALITE invite l'assemblée générale à se prononcer par un vote d'approbation.

→ *L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration à l'unanimité des membres présents.*

POINT 6. Affectation du résultat

Dominique PARAMANOFF propose d'affecter l'excédent annuel aux fonds propres de l'association.

→ *L'assemblée approuve l'affectation du résultat à l'unanimité des membres présents.*

POINT 7. Présentation et approbation des budgets : Révisé du budget 2020, Prévisionnel 2021 (dont cotisation club régionale)

Le révisé du budget 2021, le budget prévisionnel 2021 et la cotisation club régionale sont présentés par Dominique PARAMANOFF. La cotisation club régionale correspond aux montants 2020, à savoir une part fixe de 62€ par club et une part variable de 0,25€ par licencié.

Le trésorier apporte une précision quant à l'affectation budgétaire du résultat excédentaire de l'année : 30 000 € seront dédiés à la reprise sportive sur 2021 et 2022 et une aide aux clubs en difficultés de 15 000 € sera disponible et mobilisable pour les clubs du Grand Est. Il est également envisagé une aide à la prise de licence pour la rentrée de septembre 2021 selon les dispositifs fédéraux en cours de construction.

→ *L'assemblée adopte les budgets révisé et prévisionnel et la cotisation club à l'unanimité des membres présents.*

POINT 8. Information sur la désignation d'un co-commissaire aux comptes

Le point n'ayant pas été présenté en conseil d'administration, Jean-Louis DUVERGEY propose de remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale après validation du conseil d'administration.

POINT 9. Autres questions portées à l'ordre du jour

Jean-Louis DUVERGEY indique qu'aucune question n'a été portée à l'ordre du jour.

POINT 10. Informations fédérales

Jean-Louis DUVERGEY indique les informations fédérales ont été envoyées à tous participants avec la convocation.

POINT 12. Questions diverses

Un remarque est signalée quant au principe de faire payer aux comités départementaux les récompenses fédérales non sollicitées.

Une remarque est formulée quant à la formation des enseignants face à un public de très jeunes enfants (dès 3 ans). En effet, la prise de licence est possible mais les professeurs ne sont pas tous formés pour accueillir ce type de public.

Thierry MASSON, président du comité de la Haute-Marne, se dit scandalisé par l’instruction des dossiers de demande de subventions des projets sportifs fédéraux (ANS) et de la baisse du montant proposé pour son comité. Il déplore une baisse de 44% en deux ans de la somme obtenue et se place comme le comité le plus fortement impacté par une baisse de subvention malgré un niveau d’action égal et constant. Il se dit inquiet quant au développement de la pratique dans son comité et dans les autres OTD au regard de la baisse constante et continue des montants des subventions de l’ANS.

Jean-Luc CARDOSO ajoute que les OTD et les clubs pâtissent de la gestion en direct des subventions PSF par la Fédération et de la complexité des campagnes, jugée plus importante que lors des instructions directes par l’ANS.

Interventions des personnalités

Jean-Louis DUVERGEY donne la parole à Henri LEMOINE maire de Pont à Mousson, conseiller régional Grand Est.

Il remercie chaleureusement le président de son invitation, félicite tous les acteurs du judo de la région du travail effectué cette année et restent confiants pour les années à venir en réitérant leur soutien respectif. Il indique que les subventions régionales seront maintenues à la même hauteur pour l’année à venir et que la région souhaite participer au retour des licenciés dans les dojos. Le dossier du dojo régional à Pont-à-Mousson suit son cours est doit être proposé à un financement ANS en 2022. M. LEMOINE a bon espoir de le voir achevé avant les JO de Paris 2024.

La séance se termine avec une remise de récompenses pour les conseillers techniques travaillant au quotidien à la Ligue : Thierry GEORGE (palme d’argent), Jérémy ANDRES (palme de bronze), Mickaël MERVELET (compagnon médaille bronze), Guillaume FELLINI (palme d’argent), Yannick FOUSSE (palme d’argent).

La Ligue tenait également à mettre en lumière l’action menée par le club AJKS Alliance Judo Koenigs’ Sierck et son représentant Christian PETRY pour l’organisation d’un challenge de ramassage de déchets

(Gomizero Challenge) entre clubs de judo européens, dans le cadre du projet Interreg. Les élus félicitent l'initiative et la réalisation du projet. Ils félicitent également les clubs les plus vertueux en leur offrant des lots gracieusement offerts par l'enseigne Leroy Merlin, partenaire de l'action.

Jean-Louis DUVERGEY lève la séance et clôture l'assemblée générale de la Ligue Grand Est de Judo à 13h30 en invitant l'assemblée à un pot de l'amitié dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



Jean-Louis DUVERGEY
Président de la Ligue Grand Est de Judo



Frantz RALITE
Secrétaire général de la Ligue Grand Est
de Judo